

DÉLIBÉRATION N°DL20220078 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/05/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 18 h 50) ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD (jusqu'à 18h50)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BÉNÉFICIAIRE DE L'ASSOCIATION "CYCLOS RANDONNEURS"

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

L'association « Cyclos randonneurs » est une association dynamique qui poursuit son développement en direction des jeunes, notamment par le biais de son « École des jeunes » qui favorise l'apprentissage du cyclisme pour les jeunes de 8 à 18 ans.

Chaque année, l'association organise également le Grand Prix de « l'École des jeunes ».

Le club vise à rendre la pratique du cyclisme accessible à tous et met à disposition des vélos à des jeunes novices qui s'inscrivent à l'école de vélo pour la première fois. Ainsi la pratique n'est pas freinée par une dépense onéreuse qu'entraînerait l'acquisition du matériel.

Le parc actuel est ancien et il devient difficile de le maintenir dans un état de sécurité satisfaisant. L'association souhaite renouveler une partie de son parc avec l'achat de six nouveaux vélos.

Compte-tenu du coût d'un vélo, le club sollicite une subvention exceptionnelle afin de procéder à l'acquisition de ces vélos.

Saint-Chamond, terre de cyclisme avec les différentes épreuves qui traversent la ville (Tour de France, Critérium du Dauphiné, Paris-Nice...), souhaite soutenir les initiatives en matière de cyclisme, comme peuvent en témoigner l'organisation de la journée « Faites du Vélo » ou encore le déploiement d'un Plan Vélo sur la commune.

Souhaitant favoriser et faciliter l'accès à la pratique, la commune veut apporter son soutien par le biais d'une subvention de mille cinq cents euros (1 500 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

1 sans participation M. Bruno CHANGEAT

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de mille cinq cents euros (1 500 €) à l'association « Cyclos randonneurs »,
- **d'autoriser** le versement de cette somme à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 67, article 6745.

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le



ID : 042-214202079-20220516-DL20220078-DE

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 17/05/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD